



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon



SECA FOREZ SAS
7 rue de l'Artisanat
42 390 Villars

Moulinvest S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2022
Moulinvest S.A.
Z.A. de Ville - 43220 Dunières

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

SECA FOREZ SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 7 rue de l'Artisanat
42390 Villars
778149716 RCS SAINT-ETIENNE



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon



SECA FOREZ SAS
7 rue de l'Artisanat
42 390 Villars

Moulinvest S.A.

Z.A. de Ville - 43220 Dunières

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Moulinvest S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Moulinvest S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 5.3.2 Changement de méthode » de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les effets de l'application du nouveau règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les immobilisations corporelles et stocks et en-cours constituent des postes significatifs du bilan. Les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks et en-cours sont présentées dans les notes 5.3.8 et 5.3.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Moulinvest S.A.

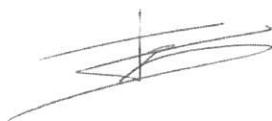
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
31 août 2022

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 21 décembre 2022

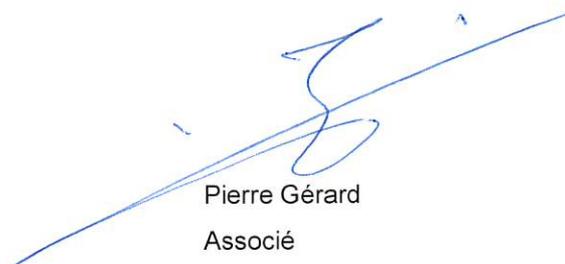
KPMG S.A.



Frédéric Damaisin
Associé

Villars, le 21 décembre 2022

SECA FOREZ



Pierre Gérard
Associé

SOMMAIRE

1. Bilan	4
2. Compte de résultat	6
3. Tableau des flux de trésorerie	8
4. Tableau de variation des capitaux propres	10
5. Annexe aux comptes consolidés	11
5.1. Informations relatives à la Société	11
5.2. Faits significatifs	11
5.2.1. Analyse de la performance du groupe	11
5.2.2. Facteurs de risque	12
5.2.3. Perspectives 2023	13
5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030	13
5.3. Principes et méthodes comptables	13
5.3.1. Référentiel comptable	13
5.3.2. Changement de méthode	13
5.3.3. Estimation et hypothèses	18
5.3.4. Base de préparation des états financiers	18
5.3.5. Principes et méthodes de consolidation	18
5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation	18
5.3.7. Immobilisations incorporelles	18
5.3.8. Immobilisations corporelles	19
5.3.9. Immobilisations financières	19
5.3.10. Stocks	19
5.3.11. Créances et dettes	19
5.3.12. Actifs financiers	20
5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	20
5.3.14. Subventions d'investissement	20
5.3.15. Avantages du personnel	20
5.3.16. Provisions	20
5.3.17. Passifs éventuels et litiges	21
5.3.18. Impôts	21
5.3.19. Reconnaissance des produits	22
5.3.20. Contrat de location et crédits baux	22
5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts	22
5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	22
5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	22
5.3.24. Résultat par action	22
5.4. Périmètre de consolidation	23
5.4.1. Liste des sociétés consolidées	23
5.4.2. Variation de périmètre	23

5.5. Bilan	24
5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	24
5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations	25
5.5.3. Stocks et en-cours	26
5.5.4. Créances clients et autres créances	26
5.5.5. Actifs financiers	27
5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie	27
5.5.7. Capital et informations sur le capital	28
5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net	28
5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions	30
5.5.10. Litiges et passifs éventuels	31
5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes	31
5.6. Compte de résultat	32
5.6.1. Résultat d'exploitation	32
5.6.2. Résultat financier	33
5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels	33
5.7. Autres informations	34
5.7.1. Effectif du groupe	34
5.7.2. Impôts	34
5.7.3. Résultat net par action	35
5.7.4. Parties liées	35
5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes	36
5.7.6. Rémunération des organes de direction	36
5.7.7. Frais de recherche et développement	36
5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	36
5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	36
5.8. Information sectorielle	37
5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)	37
5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)	37
5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité	37
5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité	37
5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)	37
5.9. Engagements hors bilan	38
5.9.1. Engagements financiers donnés	38
5.9.2. Engagements financiers reçus	41

1. Bilan

ACTIF (En K €)	31/08/2022	31/08/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Ecart d'acquisition		
Marques		
Frais de développement		
Concessions, brevets, droits similaires	2	5
Fonds commercial		
Immobilisations incorporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances, acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	5 050	5 295
Constructions	11 843	12 868
Installations techniques, matériel, outillage	39 962	44 485
Immobilisations corporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations corporelles	2 468	2 181
Immobilisations corporelles en cours	3 322	638
Avances et acomptes	6 114	1 261
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	73	82
Prêts	152	149
Autres immobilisations financières	11	25
TITRES MIS EN EQUIVALENCE		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	68 997	66 989
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	19 797	15 379
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	10 025	5 654
Marchandises	4	11
CLIENTS		
Créances clients et comptes rattachés	13 017	14 171
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances, acomptes versés/commandes	864	373
Créances fiscales		
Actifs d'impôts différés	70	72
Créances sociales		
Autres créances	2 391	2 484
Charges constatées d'avance	228	884
Capital souscrit et appelé, non versé		
Frais d'émission d'emprunt	361	493
Prime de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif		
TRESORERIE ET EQUIVALENTS		
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres		
Disponibilités	27 003	17 508
TOTAL ACTIF CIRCULANT	73 760	57 029
TOTAL GENERAL	142 757	124 018

PASSIF (en K €)	31/08/2022	31/08/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 690	3 690
Primes sur capital	7 465	7 591
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	187	187
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		2 558
Réserve du groupe	33 567	21 887
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau	31	
RESULTAT GROUPE	18 604	10 994
Subventions d'investissements		
Titres en auto-contrôle	-330	-314
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	63 214	46 593
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	194	110
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	120	84
INTERETS MINORITAIRES	314	194
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Ecart acquisition négatif		
Provisions pour engagements retraite et avantages similaires	315	410
Provisions pour litige	282	
Provisions pour restructuration		
Provisions pour pertes de change		
Autres provisions	2 573	1 559
TOTAL PROVISIONS	3 170	1 969
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	38 740	38 304
Emprunts en crédit-bail	5 780	5 901
Concours bancaires courants		
Emprunts et dettes financières divers	22	1 040
FOURNISSEURS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 988	17 257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 865	216
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances et acomptes reçus/commandes en cours	198	310
Dettes fiscales	7 581	6 021
Impôts différés passifs	3 960	3 102
Dettes sociales		
Autres dettes	1 542	1 198
Produits constatés d'avance	1 383	1 913
Ecart de conversion passif		
TOTAL DETTES	76 059	75 262
TOTAL GENERAL	142 757	124 018

2. Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2022	31/08/2021
CHIFFRES D'AFFAIRES		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	97 089	78 243
Production vendue de biens Export	15 159	14 083
Production vendue de services France	1 644	1 213
Production vendue de services Export	201	144
TOTAL I	114 093	93 683
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	4 371	337
Production immobilisée	261	170
Subventions d'exploitation	63	33
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	376	675
Autres produits	63	42
TOTAL II	5 134	1 257
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	55 210	44 930
Variation de stock de MP et autres approvisionnements	-4 411	-4 383
Autres achats et charges externes	18 614	16 739
Impôts, taxes et versements assimilés	1 278	1 221
Salaires et traitements	7 898	7 106
Charges sociales	3 294	3 032
Dotations amortissements et dépréciations des immobilisations	9 596	9 590
Dotations d'exploitation aux dépréciations et provisions	142	183
QP de résultat sur opérations faites en commun		
Autres charges	19	196
TOTAL III	91 640	78 614
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III) avant dépréciation de l'écart d'acquisition	27 587	16 326
Dotations amortissements et dépréciations écarts d'acquisition		
RESULTAT D'EXPLOITATION après dépréciation de l'écart d'acquisition	27 587	16 326

RESULTAT (En K€)	31/08/2022	31/08/2021
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	13	10
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		2
Produits nets sur cessions de VMP		
Gains de change		
TOTAL IV	13	12
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 168	1 548
Différences négatives de change	17	11
Charges nettes sur cessions de VMP		
Pertes de change		
TOTAL V	1 185	1 559
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-1 172	-1 547
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	26 415	14 779
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	382	147
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	973	732
Reprises sur provisions, transferts de charges	47	107
Autres produits exceptionnels		
TOTAL VI	1 402	986
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	208	817
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	685	50
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 344	38
Autres charges exceptionnelles		
TOTAL VII	2 237	905
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-835	81
Impôts exigibles	5 996	3 019
Impôts différés	860	763
TOTAL VIII	6 856	3 782
TOTAL DES PRODUITS	120 642	95 938
TOTAL DES CHARGES	101 918	84 860
Résultat des sociétés intégrées	18 724	11 078
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat d'ensemble consolidé	18 724	11 078
Résultat groupe	18 604	10 994
Résultat hors groupe	120	84
Résultat par action	6.1864	3.6604

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2022	31/08/2021
Résultat net des sociétés intégrées	18 724	11 079
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	10 474	8 928
- Variation des impôts différés	860	762
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	187	-38
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	30 245	20 731
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-7 953	-5 608
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 292	15 123
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-8 412	-6 481
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	544	243
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-7 868	-6 238
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-1 968	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		52
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-16	
Emissions d'emprunts (+)	6 058	3 936
Remboursements d'emprunts (-)	-9 003	-7 596
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 929	-3 608
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	9 495	5 277
Trésorerie d'ouverture	17 508	12 231
Trésorerie de clôture	27 003	17 508
Ecart	0	0

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessus est établi conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Est présenté ci-dessous un autre tableau des flux de trésorerie, établi à partir du précédent, mais intégrant les retraitements suivants :

- intégration, dans les émissions d'emprunts, des financements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 2 273 230 euros ;
- intégration, dans les acquisitions d'immobilisations, des investissements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 2 273 230 euros.

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2022	31/08/2021
Résultat net des sociétés intégrées	18 724	11 079
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	10 474	8 928
- Variation des impôts différés	860	762
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	187	-38
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	30 245	20 731
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-7 953	-5 608
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 292	15 123
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-10 686	-7 425
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	544	243
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10 142	-7 182
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-1 968	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		51
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-16	
Emissions d'emprunts (+)	8 332	4 881
Remboursements d'emprunts (-)	-9 003	-7 596
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 655	-2 664
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	9 495	5 277
Trésorerie d'ouverture retraitée	17 508	12 231
Trésorerie de clôture retraitée	27 003	17 508
Ecart	0	0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
31-août- 2020	3 690	7 591	67	270	20 543	0	3 753	-366	35 548	109
Augmentation de capital (*)								51	51	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			120	2 288	1 344	0	-3 753	1	0	
Résultat consolidé (part du groupe)							10 994		10 994	85
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août- 2021	3 690	7 591	187	2 558	21 887	0	10 994	-314	46 593	194

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
31-août- 2021	3 690	7 591	187	2 558	21 887	0	10 994	-314	46 593	194
Augmentation de capital (*)								-16	-16	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-686	11 680		-10 994		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							18 604		18 604	120
Variation de périmètre										
Autres variations		-126		-1 872		31			-1 967	
31-août- 2022	3 690	7 465	187	0	33 567	31	18 604	-330	63 214	314

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. Annexe aux comptes consolidés

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 10 sociétés sous contrôle exclusif, sans changement depuis la clôture de l'exercice précédent.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 114,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2021/2022 contre 93,7 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 13,5 % du chiffre d'affaires total (contre 15,2 % en N-1).

L'activité Bois Construction (51,6 % du chiffre d'affaires) enregistre la plus forte progression (+37 %) grâce à une demande soutenue et une hausse des prix de vente moyens.

Les activités du pôle Bois Energie (20,2 % du chiffre d'affaires) progressent de 5,2 %. Les ventes de granulés ont été moindres en volume par rapport à l'exercice précédent (sous l'effet d'un déstockage massif durant l'exercice 2020-2021). La demande s'est accélérée au cours du second semestre de l'exercice, tirant les prix à la hausse. L'outil de production travaille désormais à pleine capacité, en flux tendus. L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de 3,7 %.

Le pôle Imprégnation (26 % du CA) a vu son activité croître de 11,3%. Le marché des poteaux marque un recul de 11,8 %, du fait de l'arrêt du partenariat avec ORANGE. La gamme Découvert poursuit sa progression (CA : + 29,4 %), profitant d'une demande toujours soutenue sur les marchés d'aménagement extérieur (lames de terrasses, bois de structure).

La marge brute s'établit à 67,7 millions d'euros en progression de 26,5 % à période comparable.

Cette amélioration s'explique principalement par la progression des prix de vente, ainsi que des volumes sur la gamme Découvert.

La part de la masse salariale représente 9,8 % du chiffre d'affaires, en diminution par rapport à l'exercice précédent (10,8 %). La hausse du chiffre d'affaires permet de mieux absorber les charges de fonctionnement des sociétés du Groupe.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 18,6 millions d'euros, soit 16,3 % du chiffre d'affaires contre 17,9 % au titre de la période précédente. Si certains postes de charges (énergies, assurances) ont augmenté en raison du contexte économique mondial, leur poids relatif a en revanche reculé.

L'EBITDA consolidé s'établit à 37,0 millions d'euros (+ 43,3 % vs. EBITDA 2021).

Le résultat d'exploitation progresse à 27,6 millions d'euros contre 16,3 millions d'euros sur 2020-2021, représentant un taux de marge opérationnelle en forte progression, passant de 17,4 % à 24,2 % du chiffre d'affaires.

Les charges financières nettes sont en repli à 1,2 million d'euros (contre 1,5 million d'euros au 31/08/2021).

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de -0,8 M€, conséquence d'un complément de dotation à la provision pour dépollution du site de Boisset lès Montrond.

Le résultat net consolidé ressort ainsi à 18,7 millions d'euros au 31 août 2022, contre 11,1 millions d'euros au 31 août 2021.

5.2.2. Facteurs de risque

Risques opérationnels

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients.

Pour l'activité granulation, la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés, et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Les marchés export et fibre constituent des relais de croissance et de diversification face à une diminution progressive des ventes auprès de la clientèle institutionnelle historique.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en fort développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active, tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (Imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés).

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures.

Un contrat de couverture de taux est en place conformément aux modalités contractuelles prévues lors de la structuration du financement du projet Horizon 2020 (couverture de type SWAP indice Euribor 3 mois sur 60 % du nominal du financement soumis à taux variable, arrivant à échéance en mai 2023). Cette couverture de taux a été ajustée, suite au décalage des échéances de remboursement des tranches A, C et D du prêt senior afin de correspondre aux nouveaux échéanciers.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2015, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés ; cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3. Perspectives 2023

Le contexte géopolitique et économique demeure instable et difficile. L'inflation des coûts, doublée d'un resserrement des conditions de financement (remontée des taux d'intérêts, taux d'usure bloquant, ...), peuvent pénaliser temporairement l'activité de construction. Si la visibilité est relativement limitée à court terme, les perspectives commerciales du Groupe à moyen terme demeurent favorablement orientées. En effet, le réchauffement climatique et les normes de construction qui en découlent conduiront à utiliser plus de bois dans les constructions nouvelles.

De même, la demande sur le marché du granulé résiste également très bien. L'activité de granulation a atteint un niveau de production normatif. Le Groupe maintient un positionnement axé sur la fidélisation de sa clientèle en lui proposant un haut niveau de qualité tant sur les produits que sur les services associés.

Enfin, le Groupe poursuit sa politique d'investissement et de modernisation des installations industrielles menée depuis quelques années. Ils permettront d'accentuer les gains de productivité.

5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030

Dans l'attente des autorisations administratives, le Groupe poursuit les consultations avec ses partenaires dans le cadre du plan d'investissements à l'horizon 2030, annoncé le 1^{er} février 2022.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2022, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par le nouveau règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, de manière prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2022, sont les mêmes que ceux au 31/08/2021.

La présentation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat a cependant évolué avec le nouveau règlement ANC 2020-01, mais cela est sans incidence sur leur contenu. Le comparatif 31/08/2021 est présenté sous la nouvelle forme, pour une meilleure lecture.

Les versions certifiées du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé au 31/08/2021 en référentiel CRC 99-02 sont présentées ci-dessous pour rappel :

Bilan

ACTIF (En K €)	31/08/2021
ECART D'ACQUISITION I	
Capital souscrit non appelé II	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Frais d'établissement	
Frais de recherche et développement	
Concessions, brevets, droits similaires	5
Fonds commercial	
Autres immobilisations incorporelles	
Avances, acomptes	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Terrains	5 295
Constructions	12 868
Installations techniques, matériel, outillage	44 485
Autres immobilisations corporelles	2 181
Immobilisations en cours	638
Avances et acomptes	1 261
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Titres de participation	
Actifs nets en cours de cession	
Participations par mise en équivalence	
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	82
Prêts	149
Autres immobilisations financières	25
TOTAL III	66 989
STOCKS ET EN-COURS	
Matières premières, approvisionnements	15 379
En-cours de production de biens	
En-cours de production de services	
Produits intermédiaires et finis	5 654
Marchandises	11
Avances, acomptes versés/commandes	373
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	14 171
Actifs d'impôt différé	72
Autres créances	2 484
Capital souscrit et appelé, non versé	
DIVERS	
Valeurs mobilières de placement	
Actions propres	
Disponibilités	17 508
COMPTES DE REGULARISATION	
Charges constatées d'avance	884
TOTAL IV	56 536
Charges à répartir sur plusieurs ex. V	493
Primes de remboursement des obligations VI	
Ecarts de conversion actif VII	
Ecart arrondi actif VIII	
TOTAL GENERAL (I à VIII)	124 018

PASSIF (en K €)	31/08/2021
CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	3 690
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 591
Ecarts de réévaluation	
Ecart de réévaluation groupe	
Réserve légale	187
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	2 558
Réserve du groupe	21 887
Ecarts de conversion groupe	
Report à nouveau	
RESULTAT GROUPE	10 994
Subventions d'investissements	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
Titres en autocontrôle	-314
TOTAL I	46 593
INTERETS MINORITAIRES	
Intérêts hors groupe	110
Ecarts de conversion hors groupe	
Résultat hors groupe	84
TOTAL II	194
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL III	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour acquisition de titres	
Provisions pour risques	587
Provisions pour charges	1 382
Provisions pour passif d'impôt différé	3 102
TOTAL IV	5 071
DETTES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	38 304
Concours bancaires courants	
Emprunts en crédit-bail	5 901
Emprunts et dettes financières divers	1 040
Passifs nets en cours de cession	
Avances et acomptes reçus/commandes en cours	310
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 257
Dettes fiscales et sociales	6 021
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	216
Autres dettes	1 198
COMPTES DE REGULARISATION	
Produits constatés d'avance	1 913
TOTAL V	72 160
Ecart de conversion passif	VI
Ecart arrondi passif	VII
TOTAL GENERAL (I à VII)	124 018

Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2021
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	
Ventes de marchandises France	
Ventes de marchandises Export	
Production vendue de biens France	78 243
Production vendue de biens Export	14 083
Production vendue de services France	1 213
Production vendue de services Export	144
TOTAL I	93 683
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Production stockée	337
Production immobilisée	170
Subventions d'exploitation	33
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	675
Autres produits	42
TOTAL II	1 257
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock de marchandises	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	44 930
Variation de stock de MP et autres approvisionnements.	-4 383
Autres achats et charges externes	16 739
Impôts, taxes et versements assimilés	1 221
Salaires et traitements	7 106
Charges sociales	3 032
Dotations aux amortissements immobilisations	9 722
Dotations aux provisions immobilisations	
Dotations aux provisions sur actif circulant	11
Dotations aux provisions risques et charges	40
Autres charges	196
TOTAL III	78 614
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III)	16 326
Bénéfice attribué ou perte transférée	
Perte supportée ou bénéfice transféré	

RESULTAT (En K€)	31/08/2021
PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers de participations	
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.	
Autres intérêts et produits assimilés	10
Reprises sur provisions, transferts de charges	
Différences positives de change	2
Produits nets sur cessions de VMP	
Ecart de conversion	
TOTAL IV	12
CHARGES FINANCIERES	
Dotations financières aux amortissements et provisions	
Intérêts et charges assimilées	1 548
Différences négatives de change	11
Charges nettes sur cessions de VMP	
Ecart de conversion	
TOTAL V	1 559
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-1 547
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	14 779
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	147
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	732
Reprises sur provisions, transferts de charges	107
TOTAL VI	986
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	817
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	50
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38
TOTAL VII	905
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	81
Impôts dus sur les bénéfices	3 019
Impôts différés sur les bénéfices	763
TOTAL VIII	3 782
TOTAL DES PRODUITS	95 938
TOTAL DES CHARGES	84 860
Résultat des sociétés intégrées	11 078
Résultat des sociétés mises en équivalence	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	
Résultat d'ensemble consolidé	11 078
Résultat groupe	10 994
Résultat hors groupe	84
Résultat par action	3.6604

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2022. Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2021.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Le groupe applique les méthodes obligatoires suivantes du nouveau règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des impôts différés (cf. § 5.3.18) ;
- Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés (cf. § 5.3.20) ;
- Etalement des frais et primes d'émission sur emprunts (cf. § 5.3.21) ;
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf. § 5.3.22).

L'application prospective du nouveau référentiel n'a pas d'impact, car ces méthodes étaient déjà utilisées par le groupe en règlement CRC 99-02.

Le groupe appliquait en règlement CRC 99-02 et continue d'appliquer en nouveau règlement ANC 2020-01 les méthodes optionnelles suivantes :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf. § 5.3.15) ;
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf. § 5.3.10).

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à posteriori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs correspondants sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

- Evaluation des produits finis :

Le stock de produits finis est évalué au coût de revient.

- Dépréciation des stocks :

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf. § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêt et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrécouvrabilité.

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste client en application de la réglementation comptable. Celle-ci précise que, lors du transfert de la créance, le compte « Clients » est soldé, quelles que soient les conditions prévues par la convention d'affacturage puisque la subrogation vaut transfert de propriété (C. civ. art. 1250), que l'affacturage soit avec ou sans recours. Il en est de même pour les cessions de créances Dailly.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2022 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité minimale légale de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 1%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 2.56 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 25%, la prise en compte d'un échéancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et IMMO BOISSET. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et FOREZ BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal intégré existant a dégagé un bénéfice fiscal de 21 823 K€ au 31 août 2022.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata temporis des 8 mois écoulés.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières. Les frais de mise en place des financements, associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020, ont fait l'objet d'un étalement sur une durée de 7 ans (charge à répartir au bilan de la situation arrêtée le 31 août 2022 : 361 k€).

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du règlement ANC 2020-01, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2022, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 884 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 47 856 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un boni net de 10 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 330 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2022 : 997 830 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation n'est pas modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2021.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	251	4				255
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	251	4	0	0	0	255
Terrains	8 850	240	9			9 081
Constructions	21 965	85	243			21 807
Installations techniques	88 670	3 303	2 509		300	89 764
Autres immo corporelles	4 577	836	121		6	5 298
Immo en cours	638	2 849			-165	3 322
Avances et acomptes	1 261	4 994			-141	6 114
IMMO CORPORELLES	125 961	12 307	2 882	0	0	135 386
Titres participation	0					0
Créances sur participations	0					0
Autres titres immo	82	17	26			73
Prêts	150	7	5			152
Autres immo financières	28		14			14
IMMO FINANCIERES	260	24	45	0	0	239
TOTAL	126 472	12 335	2 927	0	0	135 880

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2022 correspondent à des investissements de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation, notamment :

- la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter de nouveaux autoclaves d'injection sur le site France bois Imprégnés de Boisset lès Montrond pour 1 222 K€ ;
- la modernisation et le remplacement d'autoclaves pour France Bois Imprégnés : 602 K€
- des matériels de transport et de manutention pour 2 496 K€ ;
- des travaux de robotisation de l'outil de production pour 524 K€
- le versement d'acomptes pour 4 994 k€, et notamment 3 150 K€ pour un nouvel outil de sciage de bois de grosse dimension (bi-coupe), 438 K€ pour une centrale d'aspiration, et 1 097 K€ dans le cadre du rétrofit d'un classeur, pour la Scierie Moulin.

Concernant les crédits-baux, des véhicules ont été intégrés à la flotte pour 36 K€ chez SCIERIE MOULIN et France BOIS IMPREGNES, ainsi qu'un camion pour 162 K€ chez MOULIN BOIS ENERGIE.

Ont été également financés des matériels pour 1 939 K€ chez SCIERIE MOULIN (abatteuse, pelle, raboteuse, robotisation, porteur), et pour 136 K€ chez France BOIS IMPREGNES (chariots).

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 26 262 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 8 556 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	246	7				253
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	246	7	0	0	0	253
Terrains	3 555	482	6			4 031
Constructions	9 097	1 058	192			9 963
Installations techniques	44 186	7 529	1 913			49 802
Immo en crédit-bail et assimilés						
Autres immo corporelles	2 396	520	85			2 831
Immo en cours	0					0
IMMO CORPORELLES	59 234	9 589	2 196	0	0	66 627
TOTAL	59 480	9 596	2 196	0	0	66 880

Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation	0					0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
TOTAL	3	0	0	0	0	3

5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 31/08/2022	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	19 801	4	19 797
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	10 025		10 025
Marchandises	4		4
TOTAL	29 830	4	29 826

STOCK 31/08/2021	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	15 383	4	15 379
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	5 654		5 654
Marchandises	10		10
TOTAL	21 047	4	21 043

5.5.4. Créances clients et autres créances

AU 31/08/2022	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	152	4	148
Créances clients	13 017	13 017	
Avances et acomptes versés	863	863	
Actifs d'impôts différés	70	70	
Autres créances	2 390	2 390	
Charges constatées d'avance	228	228	
Frais d'émission d'emprunt	361	132	229
TOTAL	17 081	16 704	377

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 104 K€ au 31/08/2022.

A compter de l'exercice 31 août 2015, la scierie MOULIN a souscrit un contrat d'affacturage pour financer une partie de son encours clients. Ce contrat d'affacturage a été arrêté sur l'exercice clos le 31/08/2022. Pour rappel, le fonds de garantie minimum de 10 K€ (solde nul au 31/08/2022) faisait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, faisait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances » (montant nul au 31 août 2022). Les créances cédées au factor étaient comptabilisées en moins du poste clients (cf. principe évoqué § 5.3.11). Elles sont nulles au 31/08/2022. Il ne reste en outre plus de comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage est donc nul au 31 août 2022.

AU 31/08/2021	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	149	5	144
Avances et acomptes versés	373	373	
Créances clients	14 171	14 171	
Actif d'impôt différé	72	72	
Autres créances	2 484	2 484	
Charges constatées d'avance	884	884	
TOTAL	18 133	17 989	144

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 110 K€ au 31/08/2021.

Concernant le contrat d'affacturage au 31 août 2021, le fonds de garantie minimum de 10 K€ faisait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, faisait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour un montant nul au 31 août 2021.

Les créances cédées au factor étaient comptabilisées en moins du poste clients (cf. principe évoqué § 5.3.11). Elles s'élevaient au 31/08/2021 à -111 K€. Il existait en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 353 K€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élevait donc à un montant de 474 K€.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2022 : Néant
- Au 31/08/2021 : Néant

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 45,9 % par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 30 245 K€.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 7 953 K€ sur la période en lien avec l'accroissement de l'activité et une stratégie de capitalisation des stocks de matières premières dans un contexte de marché inflationniste.

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont donc positifs de 22 292 K€.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 7 868 K€, hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 2 274 K€. Ils correspondent principalement à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement chez Scierie Moulin et chez France Bois Imprégnés.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 9 003 K€, alors que 6 058 k€ de nouveaux emprunts ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail). Par ailleurs, un dividende de 1 968 K€ a été versé en février 2022 aux actionnaires de MOULINVEST.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie s'améliorer de 9 495 K€, pour s'établir à 27 003 K€ au 31 août 2022.

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social :

	EX. 31/08/2022	EX. 31/08/2021
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 48 740 actions propres à la clôture.
La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/08/2022	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	38 740	6 297	26 923	5 520
Emprunts en crédit-bail	5 780	2 180	3 475	125
Emprunts et dettes financières divers	22	22		
TOTAL	44 542	8 499	30 398	5 645

AU 31/08/2022	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2022, les emprunts en crédit-bail comportent 888 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 413 k€ à moins d'1 an, et 475 k€ de 1 à 5 ans.

Au 31/08/2022	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	21 103	5 023	26 126
Autres emprunts à taux variable	12 614	0	12 614
Dettes financières auprès des établissements de crédit	33 717	5 023	38 740
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 780		5 780
Autres dettes financières		22	22

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 26 126 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 12 614 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 51.32 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 443 / 63 214 = 51.32 %, contre 70.19 % au 31/08/2021).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Le Groupe a obtenu l'accord à l'unanimité du pool bancaire sur l'ensemble des points de la demande de waiver du 24 juin 2022, à savoir :

- Rehaussement du seuil des Investissements Additionnels Autorisés à 16 millions d'euros pour les exercices clos le 31/08/2022 et le 31/08/2023 ;
- Rehaussement du seuil des nouveaux emprunts souscrits à 13 millions d'euros pour les exercices clos le 31/08/2022 et le 31/08/2023 ;
- Rehaussement du seuil des engagements hors bilan à 10 millions d'euros pour les exercices clos le 31/08/2022 et le 31/08/2023.

Au 31 août 2022 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.473 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2022 est de 12 385 k€ et est à un niveau inférieur à 16 000 k€.
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 139 352 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs Immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 483 166 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

AU 31/08/ 2021	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	38 304	5 600	28 102	4 602
Emprunts en crédit-bail	5 901	1 957	3 598	346
Emprunts et dettes financières divers	1 040			1 040
TOTAL	45 245	7 557	31 700	5 988

AU 31/08/ 2021	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2021, les emprunts en crédit-bail comportaient 1 031 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation était la suivante : 142 k€ à moins d'1 an, 671 k€ de 1 à 5 ans, et 218 k€ à plus de 5 ans.

Au 31/08/2021	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	22 236	167	22 403
Autres emprunts à taux variable	15 901		15 901
Dettes financières auprès des établissements de crédit	38 137	167	38 304
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 901		5 901
Autres dettes financières		1 040	1 040

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit étaient constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 22 403 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 15 901 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élevait à 70.19 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 704 / 46 593 = 70.19 %, contre 96.94 % au 31/08/2020).

Au 31 août 2021 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élevait à 1.035 pour un seuil contractuel de 2,75 ; et était à un niveau inférieur à : 2,75 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2021 était de 6.064 k€ et était à un niveau supérieur à 2 500 k€. Ce dépassement s'expliquait principalement par les décisions d'investir dans des matériels de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation.

Le management avait adressé au pool bancaire une demande de dérogation exceptionnelle à la clause de respect des investissements additionnels, à la suite du constat du dépassement de l'enveloppe d'Investissement Additionnel Autorisé sur l'exercice clos le 31 août 2021. Cette situation était susceptible de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior et avait été détaillée dans les états financiers consolidés publiés le 6 décembre 2019. La demande de rehaussement temporaire du niveau d'investissement additionnel autorisé a abouti en août 2021, avec l'accord du pool bancaire sur la dérogation relative au dépassement de la limite d'investissements additionnels autorisés ;

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élevait à 32 379 euros et avait été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré était de 48 100 euros et était inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2021	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	31/08/2022
Provision pour litiges	0			282		282
Provisions pour risque et charge	1 559			1 062	-47	2 574
Provisions pour retraites	410			4	-100	314
TOTAL	1 969	0	0	1 348	-147	3 170

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2022 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

Compte tenu du contexte inflationniste, un tableau complémentaire est présenté avec des hypothèses différentes que celles utilisées pour le calcul habituel de la provision :

- départ à l'âge de 65 ans (identique)
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis : avec progression des salaires de 3%, en comparaison des 1% retenus
- rotation modérée (identique)
- taux d'actualisation : 3,56%, en comparaison des 2,56% retenus
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

Ce comparatif est cohérent avec la provision retenue d'un montant de 314 k€ dans les comptes du 31 août 2022 :

ROTATION LENTE TAUX ACTUALISATION	PROGRESSION SALAIRES	
	1%	3%
2,56%	314 k€	424 k€
3,56%	274 k€	365 k€

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues au 31 août 2022.

Tel est le cas d'une provision pour un montant de 495 000 euros, qui avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions réglementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 971 k€. Un complément de provision de 929 k€ a été constaté au 31 août 2022, suite à une réévaluation des travaux à réaliser pour la dépollution du site de Boisset lès Montrond.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatés sur la période au titre :

- D'une reprise de provision pour indemnités de départs en retraite à venir pour 95 k€ ;
- De la constatation de provisions pour litiges à hauteur de 382 k€, concernant notamment des erreurs de coupes de bois réalisées par des sous-traitants et des litiges sociaux.

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Dans le cas de contrats d'approvisionnement conclus avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le transfert de risque et de propriété intervient à l'occasion de la livraison sur le site de production de la

scierie après réception au parc à grumes et sur la base du décompte de volume établi à cet instant. La comptabilisation en achats intervient à la livraison sur site.

• Pour des achats à des particuliers ou à des groupements forestiers, les modalités de transfert de risque et de propriété sont établies en fonction des accords passés : la comptabilisation s'effectue soit à la signature de la convention d'achat, soit à la livraison sur site. En cas de transfert à la signature de la convention d'achat, et modulo le versement d'un acompte prévu contractuellement, les règlements interviennent au fur et à mesure de la mobilisation du bois en scierie. Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé. Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES.

AU 31/08/2022	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 988	14 988		
Dettes sur immobilisations	1 865	1 865		
Avances et acomptes sur commande	198	198		
Dettes fiscales et sociales	7 581	7 581		
Impôts différés passifs	3 960	3 960		
Autres dettes	1 542	1 542		
Produits constatés d'avance	1 383	1 383		
TOTAL	31 517	31 517	0	0

AU 31/08/2021	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	310	310		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 256	17 256		
Dettes sur immobilisations	216	216		
Dettes fiscales et sociales	6 021	6 021		
Autres dettes	1 198	1 198		
Produits constatés d'avance	1 913	1 913		
TOTAL	26 914	26 914	0	0

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2022	31/08/2021
Revenus des participations		
Revenus de placements		
Escomptes obtenus	13	10
Produits de cession		
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions		
Gains de change		2
Autres produits financiers		
Transfert de charges financières		
TOTAL	13	12

Les financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2022	31/08/2021
Intérêts bancaires	980	1 283
Intérêts sur crédit bail	69	158
Escomptes accordés	119	106
Pertes de change	17	12
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		
TOTAL	1 185	1 559

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2022	31/08/2021
Produits de cessions d'immobilisations	517	75
Quote-part de subvention	455	643
Autres opérations en capital		
Ecart d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions	47	107
Indemnité d'assurance	27	13
Produits divers (régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	355	147
TOTAL	1 401	985

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2022	31/08/2021
Cession d'immobilisations	686	50
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Changement méthode		496
Dotations aux provisions pour risques	930	39
Dotations aux provisions pour litiges	414	
Coût de désamiantage et de dépollution	93	52
Rappels suite à contrôle fiscal et social		35
Sinistres		5
Pénalités		115
Charges diverses (régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)	114	113
TOTAL	2 237	905

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2022	%	31/08/2021	%
Cadres	33	15%	26	13%
A. M. et techniciens	29	13%	32	16%
Employés	41	19%	35	18%
Ouvriers	112	52%	107	54%
TOTAL	215	100%	200	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2022	31/08/2021
Impôts exigibles	5 996	3 019
Impôts différés	860	763
TOTAL	6 856	3 782

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante :

Montant de la différence	31/08/2022	31/08/2021
Résultat avant impôt	25 580	14 860
Taux normal d'impôt en France	26,50%	28,00%
Impôt théorique (A)	6 779	4 161
Impôt réel (B)	6 856	3 782
Différence à expliquer (A-B)	-77	379

Éléments de rapprochement	31/08/2022	31/08/2021
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition	-4	141
Effets de la variation du taux (report variable)	0	243
Résultats taxés aux taux réduits	-137	-27
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	-59	
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	118	49
Dif. temporales résultat comptable/imposable	-5	-5
Impact intégration fiscale	-1	-51
Crédits d'impôts	11	29
Autres		
Montant rapproché	-77	379

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés en k€	31/08/2022	31/08/2021
Décalages temporaires	281	171
Reports fiscaux déficitaires	1	6
Frais d'acquisition de titres		0
Indemnités de départ à la retraite	26	47
TOTAL ID ACTIFS	308	224
Juste valeur actifs amortissables	54	63
Eliminations internes / retraitements divers	33	91
Crédits baux	889	936
Provisions réglementées	3 221	2 164
TOTAL ID PASSIFS	4 197	3 254
IMPOTS DIFFERES APRES COMPENSATION	31/08/2022	31/08/2021
Impôts différés actifs	70	72
Impôts différés passifs	3 960	3 102

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social. Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.
RESULTAT PAR ACTION = 18 723 794 € / 3 026 598 = 6.186416 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/12/2027) à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/10/2028) à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 50 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2022, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

Par procès-verbal d'assemblée générale du 17 février 2017 de la SCIERIE MOULIN, il a été décidé d'une résiliation partielle de ce bail, par détachement d'une parcelle de terrain. Cette parcelle fait l'objet d'un nouveau bail à construction (échéance 28/02/2035) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, sur laquelle cette dernière a édifié un bâtiment de stockage pour l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE.

Il existe enfin, depuis le 15 mars 2019, deux nouveaux baux à construction (échéances 31/03/2037) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, pour la construction de bâtiments industriels abritant chaufferie, silo et broyeur.

La charge globale de loyer correspondante est de 89 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2022, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés dans les comptes au 31 août 2022, au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN, IMMO BOISSET, et FOREZ BOIS ENERGIE) : 101 176 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 19 632 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 6 407 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 18 127 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 441 870 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement n'a pas été isolé au 31/08/2022.

5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Compte tenu des informations dont nous disposons à ce jour, le conflit en Ukraine ne devrait pas impacter les prévisions du Groupe pour l'exercice en cours. Le Groupe Moulinvest ne vend aucun produit dans les pays concernés par cette guerre ou les mesures d'embargo. Les achats de bois en provenance de Russie ou Biélorussie représentaient environ 5 % des achats de matières premières du Groupe en 2020-2021. Nous travaillons depuis plusieurs mois sur des solutions de substitution. Les stocks constitués au 31 août 2022 devraient en outre permettre de répondre à la demande jusqu'à la mise en place effective de ces sources d'approvisionnement alternatives.

5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Néant.

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2022	%	31/08/2021	%
France	98 733	86,54%	79 456	84,81%
Europe	14 854	13,02%	12 281	13,11%
Amérique	34	0,03%	1 347	1,44%
Océanie	0	0,00%	0	0,00%
Asie	28	0,02%	25	0,03%
Afrique	444	0,39%	574	0,61%
TOTAL	114 093	100%	93 683	100%

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	31/08/2022	%	31/08/2021	%
BOIS CONSTRUCTION	58 825	51,56%	42 928	45,82%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	4 643	4,07%	4 477	4,78%
Granulation	18 454	16,17%	17 483	18,66%
IMPREGNATION				
Poteaux	10 326	9,05%	11 706	12,50%
Décovert	19 345	16,96%	14 952	15,96%
AUTRES	2 500	2,19%	2 137	2,28%
Dont Bois palettes	2 005		1 664	
TOTAL	114 093	100%	93 683	100%

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	31/08/2022	%	31/08/2021	%
BOIS CONSTRUCTION	81 143	59,72%	73 601	58,20%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	13 529	9,96%	13 524	10,69%
Granulation	21 298	15,67%	21 054	16,65%
IMPREGNATION	17 014	12,52%	15 397	12,17%
MASSIF BOIS	731	0,54%	733	0,58%
AUTRES	2 164	1,59%	2 163	1,71%
TOTAL	135 879	100%	126 472	100%

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 8 140 K€ de valeur brute et 4 142 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 50 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Engagements financiers donnés

➤ **Moulinvest S.A.**

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 600 000 €, en principal et accessoires 134 939 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 600 000 euros) 191 487 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la BANQUE RHONE ALPES à hauteur de 650 000 €, en principal et accessoires 407 462 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 450 000 €, en principal et accessoires 346 202 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 2 100 000 €, en principal et accessoires 1 754 641 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros) 68 713 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros) 67 557 €

Caution solidaire : ligne de caution ARKEA pour SCIERIE MOULIN 1 080 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 200 000 €, en principal et accessoires 10 336 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires 34 018 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès du CREDIT LYONNAIS à hauteur de 1 600 000 €, en principal et accessoires 744 024 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise 1 000 000 €

Caution solidaire : 250 000 € pour un emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de ARKEA (montant initial de l'emprunt : 500 000 €) 413 264 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €) 142 652 €

Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la CAISSE D'EPARGNE – NATIXIS LEASE (mécanisation) 405 000 €

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMO BOISSET auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 183 800 €
en principal et accessoires 86 982 €

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Nantissement et gage du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 24 272 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 17 572 065 €.

Nantissement du matériel financé, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 276 343 €.

Hypothèque de 1^{er} rang sur le bail à construction de l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, pour l'emprunt SOCIETE GENERALE de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 71 766 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 145 000 €, au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt d'un montant nominal de 320 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 97 506 €.

Nantissement des titres SOMUDIMEC au profit de SOMUDIMEC à hauteur de :

- 20 115 euros (1 319 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 904 934 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 3 065 euros (201 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 138 572 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 4 514 euros (296 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 202 442 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 12 154 euros (797 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 543 987 € HT) consenti par le Crédit Coopératif.

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGE LIMOUSIN à hauteur de 315 000 €, en principal et accessoires.

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Nantissement du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 2 723 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 964 575 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 230 000 € pour un emprunt d'un montant nominal de 200 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 10 333 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 345 000 € pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 34 018 €.

Nantissement des matériels financés (granulation) au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 1 100 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 291 959 €.

➤ **S.C.I. de Ville**

- A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :

- Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
- Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 492 614 €.

- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.
- Affectation hypothécaire des constructions du projet industriel en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 583 333 € (montant initial : 1 900 000 €).
- Garanties hypothécaires sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, dans le cadre des emprunts de 1 400 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2022 : 1 027 094 €) et 1 250 000 € (auprès du CREDIT AGRICOLE, capital restant dû au 31/08/2022 : 896 140 €) souscrits par la SCI DE VILLE.
- Garantie hypothécaire sur un terrain sis à DUNIERES, cadastré sections AM821, pour un emprunt de 500 000 € auprès de ARKEA (capital restant dû au 31/08/2022 : 413 264 €) souscrit par la SCI DE VILLE.
- Hypothèque conventionnelle sur le tènement immobilier pour le bâtiment de stockage sis à DUNIERES, pour un emprunt de 450 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE (capital restant dû au 31/08/2022 : 415 460 €) souscrit par la SCI DE VILLE.
- Affectation hypothécaire pour garantir les engagements pris par la Scierie Moulin envers la Société Générale pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû s'élève à 71 766 €.

➤ **S.A.R.L. Immobilier de Ville**

- A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2022 : 997 830 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2022 : nul) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :
 - Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
 - Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
 - Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.
- Affectation hypothécaire en garantie de la dette d'un tiers consentie par la SCI MARINE BIS et hypothèque sur le droit au bail à construction portant sur les parcelles sises ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastrées AM 811, 879, 882, 878, 884 et 886, dans le cadre de l'emprunt de 600 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2022 : 456 622 €) souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE.
- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.
- Affectation hypothécaire d'une construction en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 166 667 € (montant initial : 1 400 000 €).

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 132 403 €.

Hypothèque bâtiment de Boisset Les Montrond, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 280 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 144 836 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 330 000 €, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 111 736 €.

Nantissement du matériel financé, au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 86 933 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 152 780 €, au profit de BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 269 349 €.

Hypothèque sur bien immobilier au profit du LCL pour un emprunt d'un montant nominal de 1 400 000 €, débloqué à hauteur de 864 203 € au 31/08/2022.

5.9.2. Engagements financiers reçus

➤ **Moulininvest S.A.**

Nantissement des titres des filiales, cession Dailly sur prêts intragroupe, nantissement des fonds de commerce des filiales pour garantie des prêts intragroupe, hypothèques sur investissements immobiliers, respect de ratios consolidés de levier et gearing : 31 000 000 € en principal au profit de la Société Générale.

Au 31/08/2022, toutes les tranches (A : 13 000 000 €, B : 10 000 000 €, C : 4 700 000 €, et D : 3 300 000 €) sont entièrement débloquées.

Le total du capital restant dû sur ces emprunts s'élève à 22 613 961 € au 31/08/2022.

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Cautions données par ARKEA Banque et utilisées par la Scierie Moulin : 2 336 757 €

Cautions données par la Société Générale et utilisée par la Scierie Moulin : 919 266 €

Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 320 000 € et capital restant dû de 97 506 €) : 48 753 €

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 5/01/2019 auprès de NATIXIS (montant initial de 498 792 €) : 63 159 €

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 5/12/2019 auprès de NATIXIS (montant initial de 84 363 €) : 32 979 €

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 15/03/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 149 807 €) : 86 257 €

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 20/09/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 406 032 €) : 272 018 €

Concernant un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 875 000 €, débloqué à hauteur de 700 000 € au 31/08/2022) :

Co-garantie du Fonds de Garantie Régional : 86 800 €

Caution donnée par SOMUDIMEC : 210 000 €

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts : 220 000 €

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 29/10/2019 auprès de NATIXIS : 726 486 €